

Le broyeur à métaux pollue l'air à Aubange, la ministre veut des sanctions - 02-04-2021 06:00:00

Aubange -

Pollution de l'air oui, mais pas de l'eau pour le broyeur à métaux de la société Ecore, à Aubange. La ministre Tellier fait le point et veut des sanctions.



La ministre wallonne de l'Environnement, Céline Tellier, a fait le point sur les pollutions suspectes ou avérées autour du broyeur à métaux de la société Ecore, implantée sur le zoning d'Aubange. Et ce, suite à une interpellation du député Écolo Jean-Philippe Florent, mardi, en commission.

Au niveau des rejets atmosphériques, des analyses ont été menées dans le cadre d'une campagne commandée par l'Agence wallonne de l'air et du climat, pour un état des lieux de l'ensemble des broyeurs. Ces broyeurs sont pointés du doigt pour leurs émissions de PCB dans l'air (des substances nocives pour la santé).

Les résultats viennent de tomber. Et pour Ecore, société spécialisée dans le recyclage des métaux, *«ils montrent des dépassements par rapport aux normes»*, informe la ministre. Des résultats confirmés par les analyses que la société Ecore, dans le cadre de l'obtention de son permis, est obligée de réaliser deux fois par an.

Un nouveau PV sera donc dressé à charge de la société et transmis au Parquet, où une instruction est déjà ouverte, puisqu'en 2018 et 2019, **les normes étaient déjà dépassées.**

« Outre cet envoi au Parquet, un rapport aux autorités locales doit être fait pour permettre d'éventuelles mesures de contrainte en cas de non-respect du permis », précise la ministre.

Des filtres installés fin de l'année

Dans quelles mesures les normes sont-elles dépassées? La ministre ne le dit pas au député. Nous tâcherons d'y revenir dans une prochaine édition.

D'après les informations recueillies par la ministre auprès de son administration, l'entreprise compte installer fin d'année un filtre à charbon actif à la cheminée du broyeur, afin de respecter les normes d'émission. Normes qui ont été revues récemment par la Région, et sont les plus strictes en la matière en Europe.

Fin d'année? Pour Céline Tellier, ce délai est trop long. Elle invite donc les autorités locales, en vertu des procédures prévues par le décret relatif aux permis d'environnement, à *«prendre les décisions sur base du rapport que fera le fonctionnaire chargé de la surveillance.»*

La ministre veut des sanctions

«En l'absence de décision, l'administration régionale pourra agir, poursuit-elle. Pour ma part, ma position est claire: une poursuite à l'identique de l'activité d'une entreprise ne peut être envisagée

lorsqu'il est avéré que les nouvelles normes ne sont pas respectées. J'avais clairement annoncé au secteur cette position.

D'autres entreprises, d'ailleurs, ont fait des investissements conséquents, contribuent aux travaux avec l'administration pour améliorer la situation environnementale et je salue ce travail, mais ceux qui ne respectent pas les normes doivent être sanctionnés, cela reste ma ligne de conduite en cohérence avec ma volonté de lutter contre l'impunité environnementale. J'espère donc que l'autorité locale suivra également cette orientation en attendant que la société installe les filtres annoncés.»

Des analyses d'eau rassurantes

Au niveau des rejets d'eau usée de la société, « *les analyses ont porté sur les paramètres des métaux PCB et hydrocarbure aromatique polycycliques (HAP), informe la ministre. Les concentrations mesurées sont conformes aux normes reprises dans son permis.*

Même constat dans les ruisseaux du Brüll et du Broch, deux ruisseaux qui coulent à proximité du zoning, les résultats d'analyses ne révèlent aucune infraction au Code de l'eau. «*Les concentrations sont par ailleurs significativement inférieures aux valeurs rapportées par l'analyse commandée par les riverains*», signale Céline Tellier.

Signalons toutefois que **l'analyse commandée par les riverains** auprès d'un laboratoire agréé concernait aussi la présence de métaux lourds.

Lydie PICARD (L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **Lire notre politique de confidentialité**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **En savoir plus sur l'utilisation des cookies.**